

Les entreprises doivent affirmer leur souveraineté en matière de sécurité



Gilles SACAZE est le cofondateur de GALLICE, une entreprise de sécurité qui intervient en France et à l'étranger. Il alerte sur la nécessité pour les entreprises d'affirmer leur souveraineté dans la construction de leur sécurité.

► La société que vous dirigez revendique d'être sur le terrain. Qu'est-ce que cela signifie en matière de sécurité ?

G.S. : À l'International, nous sommes une entreprise de services dans le secteur de la sécurité et de la défense, pour la gestion de crises dans des zones à risques pour le compte de nos clients, français ou pas, d'appui aux États. Notre approche est globale, dans la continuité, nous devons donc tout mettre en œuvre de la protection physique des personnes et des biens, à la protection cyber en passant par l'intelligence économique et le renseignement d'affaire.

► Quelle est la méthodologie de GALLICE en matière de sécurité ?

G.S. : Un exemple : Nous avons eu des équipes embarquées sur des navires de commerce pour les accompagner dans des zones maritimes menacées par des pirates. Nous sommes sortis de ce marché lorsque l'on nous a demandé de baisser nos prix en deçà de ce que nous estimions nécessaire en matière de sécurité. Nous ne cherchons pas des contrats qui nous apporteraient du volume. La taille de notre société est un choix, celui du surmesure pour nos clients.

Notre modèle économique est aujourd'hui partagé entre nos

contrats à l'International, et notre offre sur le marché français où nous ne souhaitons pas être une société monochrome, mais capable d'offrir des services multiples de protection, bien dimensionnés en qualité et en quantité, qui s'appuient sur des compétences reconnues et des équipes pluridisciplinaires. Elles sont régulièrement composées de personnes très opérationnelles en matière de sécurité, qui ont fait une partie de leur chemin professionnel dans des services régaliens européens de sécurité et de protection. Il nous arrive de nous appuyer sur des ingénieurs métiers issus des entreprises pour lesquelles nous travaillons, c'est indispensable pour intégrer les spécificités parfois complexes de nos clients. Nous ne vendons que rarement des solutions « sur étagère » : nous les construisons

ensemble. Nous revendiquons un positionnement stratégique de « haute couture » plutôt que « prêt à porter ».

► Pourquoi évoquez-vous une absence de souveraineté française sur les questions de sécurité ?

G.S. : Il s'agit moins d'une absence que d'un manque de volonté ou d'opportunité d'associer les questions de sécurité des biens ou des personnes à une volonté de souveraineté et de conquête économique. Cette dernière repose sur des entreprises françaises capables de porter les intérêts de la France à l'extérieur des frontières françaises, ou européennes. Après l'affaire Alstom, la crise des sous-marins australiens de 2021, la cyber attaque globale d'avril 2023 contre



nos aéroports européens, est-il encore utile de rappeler que la guerre économique fait rage et que la frontière entre « partenaires » « compétiteurs » « ennemis » est parfois très volatile ?

À titre d'exemple, faire protéger les déplacements ou les implantations d'un industriel sur des marchés stratégiques par des anciens membres de services étrangers (ancien CIA ou autres) est ubuesque... Les enjeux économiques liés à ce déficit de souveraineté sont majeurs pour la France et pour l'Europe...

► Vous estimez que les entreprises de sécurité privée française peuvent avoir un rôle à jouer ?

G.S. : Il est des pays en Afrique où envoyer des soldats sous uniforme peut être contreproductif pour des raisons économiques, diplomatiques, ou politiques.

Soyons pragmatiques, observons nos amis américains qui font très largement usage depuis des décennies de sociétés de sécurité, parfois militaires privées (Blackwater, Academi, ...) Les Russes les ont imités avec Wagner. Il est des zones de conflits où des forces spéciales américaines entraînent les soldats d'un pays, qui eux-mêmes soutiennent des rebelles qui attaquent un autre pays. Dans le même temps, chez ce dernier, des entreprises privées américaines viennent en soutien au pays attaqué...

Je n'ai jamais été totalement favorable à l'approche américaine des sociétés militaires privées, mais entre le pragmatisme absolu dont font preuve nos amis US et l'extrême fébrilité dogmatique de la France, j'ai la conviction qu'il existe une voie raisonnable qui nous permettrait de répondre en toute souveraineté aux besoins de nos entreprises et de sauver ce qu'il nous reste d'influence, par exemple sur le continent africain...

GALLICE travaille également au profit d'Etats clients qui souhaitent consolider leurs sécurités. Dans ce contexte, une PME comme GALLICE constitue un facteur d'influence et peut agir comme une « tête de pont » au profit de nos industriels.

Nos concurrents américains ou israéliens ont la même approche, mais ils avancent main dans la main avec leur diplomatie...

► Existe-t-il une spécificité française sur le marché international de la sécurité ?

G.S. : On constate avec satisfaction que souvent nos contacts africains dénoncent et rejettent la France, mais disent vouloir continuer de travailler avec les Français. Ils nous reconnaissent une aisance dans l'interculturalité et une bonne connaissance du terrain. La « french touch » reste un atout. Je regrette que nous n'ayons pas fait un meilleur usage de la francophonie, c'est aussi un atout majeur...



GALLICE

Gilles SACAZE

Cofondateur de GALLICE, il a construit une partie de sa carrière au sein du service action de la DGSE, avant d'avoir en charge la sécurité du Parc Astérix, puis celle des activités loisirs de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Antony MARCHAND

Associé, ancien commandant en second du GIGN. Il co-dirige GALLICE International Services depuis Dublin, société de services pour les États, les organisations internationales ou la formation. des Dépôts et Consignations.

GALLICE

L'entreprise est née il y a dix-sept ans, elle flirte avec les 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, elle s'appuie sur une vingtaine de salariés permanents et compose le reste de ses équipes en fonction des besoins pour ses contrats. GALLICE revendique avoir pour seuls actionnaires ses fondateurs et dirigeants, ce qui lui confère précisément une souveraineté de décision unique sur le marché.

GALLICE possède plusieurs filiales GALLICE International Services, GALLICE Défense, GALLICE Protection, BS31 (intelligence économique), KT2S pour la sécurité des plateformes portuaires ou aéroportuaires.

